

Comme la Conférence "Ciels ouverts" approche à grands pas et qu'il est nécessaire d'identifier les grandes composantes du mécanisme de traitement des demandes d'autorisation de survol, le Canada et la Hongrie ont envisagé de survoler le territoire l'un de l'autre à titre expérimental. Après consultations, il a été décidé qu'un avion militaire canadien survolerait le territoire hongrois au début de janvier.

Même si l'on a cherché à faire en sorte que ce survol se fasse dans toute la mesure du possible selon les procédures qui pourront être convenues dans le traité à négocier, le Canada et la Hongrie ont par ailleurs reconnu qu'ils pourraient retirer le maximum de l'expérience si, à chaque étape du processus, ils prenaient le temps voulu pour évaluer chaque activité immédiatement après qu'elle a eu lieu. C'est ce qui explique qu'il a fallu consacrer un peu plus de temps à la notification et à la planification du vol et que le délai écoulé entre la notification initiale et le survol effectif a été un peu plus long que ce dont pourront convenir les signataires du futur traité.

Peut-être la différence la plus importante entre cette expérience et un survol effectué dans le cadre du régime "Ciels ouverts" a-t-elle tenu au fait que l'avion canadien n'avait aucun instrument de détection à son bord et qu'il ne pouvait de ce fait recueillir aucune donnée sur les activités hongroises.

Le 4 janvier, un appareil Hercules C-130 des Forces canadiennes a décollé de la base des Forces canadiennes à Lahr en République fédérale d'Allemagne à destination de l'aéroport de Budapest; il a survolé le territoire de la Tchécoslovaquie avec la pleine coopération des autorités de ce pays. A son arrivée à Budapest, l'appareil a été inspecté par les autorités hongroises, qui ont ainsi eu l'assurance que l'avion n'était pas armé. Comme